

Burundi : le Parlement invité à ne pas voter la nouvelle loi sur la TVA

@rib News, 22/07/2013 - Source Xinhua L'ONG burundaise « Parole et Action pour le Réveil des Consciences et l'Evolution des Mentalités » (PARCEM) invite l'Assemblée nationale burundaise à ne pas voter le projet de loi sur l'augmentation de la TVA. Selon la PARCEM, cette démarche destinée à combler le déficit budgétaire de l'Etat, aura des conséquences néfastes sur la population, car la mesure provoquera une augmentation des prix des marchandises. Pour assurer l'équilibre budgétaire, l'Etat doit taxer les produits de luxe au lieu des marchandises de première nécessité telles que les denrées alimentaires, les habits, les médicaments, les engrais chimiques, a indiqué PARCEM. Au moment où le Gouvernement accuse un déficit budgétaire pour le dernier semestre de l'exercice fiscal 2013, l'Ong PARCEM propose également des coupes budgétaires et la réduction des exonérations. L'Assemblée Nationale burundaise doit examiner un projet de loi faisant passer la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) de 18% à une TVA de 10 à 70% selon les biens à taxer, y compris les produits de première nécessité pour combler le déficit budgétaire.